



L'an deux mille vingt le 30 juillet,
Le Conseil Municipal de la Commune de Faux la Montagne,
Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme
MOULIN Catherine, Maire,
Nombre de conseillers en exercice : 11
Date de convocation : 27/07/2020

Présents : **Alain DETOLLE, Leigh FAULKNER, Pierre HOEZELLE, Francis HOEZELLE,
Maxime LE HUNG, Mathilde HOUZE, Régis MOREL, Catherine MOULIN, Françoise
ROMANET,**

Excusés : **Victoire BEAUJOU, Noémie SERRU,**
Victoire BEAUJOU donne pouvoir à Régis MOREL

**Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités
territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.
Mme Mathilde HOUZE se propose et est désignée pour assurer ces fonctions.**
Secrétaire : Mathilde HOUZE,

DCM 2020 / 54 : achat d'un logement dans le bourg

Madame la Maire informe le conseil municipal qu'un logement situé dans le bourg, cadastré AB 220 appartenant à Madame Hélène Pavie est à vendre au prix de 35 000 €. Il s'agit d'une maison comprenant une pièce de vie avec cuisine et deux chambres, équipée d'une salle d'eau et WC chacune. Vu le contexte locatif local, et d'une part, la mise en vente des logements HLM existants et d'autre part, l'abandon du projet de construction de nouveaux logements locatifs dans l'écoquartier du Four à Pain par le bailleur de la Creuse et le nombre croissant de demandes de locations de logements, il apparaît important de constituer un parc locatif pour répondre à cette demande.

Le conseil municipal à l'unanimité valide l'achat de la maison cadastrée AB 220, propriété de Madame Hélène Pavie au prix de 35 000 €.

Le 5 août 2020,
La Maire,
C. MOULIN

P.D.

